

Stage Randonnées Raquettes en Isère Niveau modéré : du 14 au 21 Janvier 2023



Quand ?

Du Samedi 14 Janvier au Samedi 21 Janvier 2023

Où ?

En gestion libre au chalet « Le Télégraphe » à Bourg d'Oisans

Comment ?

- Départ de Nantes vers 6 heures (en minibus 9 places et en train pour 4 personnes). Pique-nique en route (à prévoir) et arrivée en fin d'après-midi.
- Retour le 21 Janvier en fin de journée.
- Hébergement dans un grand gîte comportant 6 chambres de 2 ou 3.
- Chaque participant prendra part à tour de rôle à la confection des repas.
- Encadrement par Chris Balchin (accompagnateur en montagne habitant à Allemond).
- Organisation supervisée par Jocelyne Wawrezinieck (elle ne sera pas présente mais deux ou trois autres personnes prendront le relais sur place)

Pour qui ?

- Réservé aux adhérents de l'ACH qui pratiquent une activité régulière à allure modérée ou plus et qui acceptent toutes les contraintes de la vie en collectivité.
- Limité à 13 participants. Sur place les participants seront transportés en minibus et par Chris.
- Réservé aux marcheurs capables de marcher au moins 5 heures dans une journée et avec un dénivelé positif de 500 m.

Quel Programme ?

- En fonction de la météo et de l'enneigement, parcours de randonnée avec ou sans raquettes
- Découverte du patrimoine régional

Tarif : 430 € par personne

Ce tarif comprend : le trajet A/R en minibus 9 places ou éventuellement en train ; tous les déplacements sur place en minibus ou avec Chris ; l'hébergement 7 nuits au gîte « Le Télégraphe », tous les repas du dîner du 14 janvier au déjeuner du 21 janvier (ces repas ainsi que les pique-niques seront préparés à tour de rôle par les participants), l'accompagnement en raquettes, l'organisation et l'animation du séjour.

Ce tarif ne comprend pas : le déjeuner du samedi 14 janvier (prévoir un pique-nique), la location des raquettes, les vins chauds pris en terrasse...

Après validation de l'inscription par les coachs, le formulaire d'inscription sera transmis aux participants retenus pour participer au stage. Ce formulaire devra être complété et envoyé à Jocelyne Wawrezinieck, accompagné d'un chèque de 100 € d'acompte.

Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'ACH.

Le montant du solde devra être versé en une ou deux fois (début décembre et avant le 03 janvier) soit par chèque(s) ou chèques vacances soit par paiement par Internet via Crédit Mutuel Pay Asso.

Les tarifs étant calculés au plus juste en fonction du nombre de participants, il ne pourra être procédé à aucun remboursement après le versement de l'acompte sauf si il y a un remplaçant.

Conditions sanitaires :

En raison de la pandémie de la COVID 19, les consignes gouvernementales en vigueur à cette date seront appliquées.